

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2415

25 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Knight Holding S.à. r.l.	115900	Minesco S.à. r.l.	115883
Advent Stoco Investment S.à. r.l.	115885	Morgan Stanley Semaine S.à. r.l.	115918
Almamiel S.A.	115920	Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A.	115917
Alu-Plast S.à.r.l.	115885	Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A.	115917
AMB Canada Holding S.à. r.l.	115880	Mossi & Ghisolfi Services S.A.	115918
Artison S.à. r.l.	115900	Naviglio S.à. r.l.	115891
ATC-RCS Corporate Services (Luxem- bourg) S.A.	115874	Octopuz S.A.	115874
CEREP Investment France S.à. r.l.	115918	Palcor International S.A.	115902
CEREP Investment France S.à. r.l.	115919	Parcas S.A.	115900
Clairon S.à. r.l.	115920	Pierso S.à. r.l.	115902
Cosma Finance International S.A.	115915	Plan K S.à.r.l.	115874
Danieli International S.A.	115914	ProLogis Czech Republic VI S.à. r.l.	115875
Equiniti Group (Luxembourg) S.à. r.l. ...	115900	ProLogis Poland XIX S.à. r.l.	115875
Finepro International S.A.	115903	Refralux S.à.r.l.	115883
Gorey S.à. r.l.	115874	Residenset Holding S.à. r.l.	115897
Kefen S.à. r.l.	115914	Sama-International S.A.	115883
Kefen S.à. r.l.	115883	SEI-Société Européenne d'Investissements S.A.	115877
Lanchester S.A.	115903	Sireo Immobilienfonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à. r.l.	115875
L.C.L. S.A. - La Centrale Luxembourgeoise	115883	Sireo Immobilienfonds No. 4 Madrid II S.à r.l.	115875
LIC II Luxembourg	115878	Stefin International S.A.	115903
LP Two Weiterstadt Sarl	115896	Valve Luxco S.à. r.l.	115915
LuxCo 41 S.à. r.l.	115889	Venus JV S.à.r.l.	115919
LuxCo 42 S.à. r.l.	115887		
LuxCo 44 S.à. r.l.	115897		
Lux-Monte S.à. r.l.	115885		
M&G Packaging s.à.r.l.	115917		

Octopuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 92.238.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115204/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06607. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Plan K S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 116.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115205/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08402. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 103.123.

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration du 29 août 2007 que les directeurs ont décidé:

- De nommer PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise et ceci pour la période d'un an, effectif à partir du 29 août 2007.

Luxembourg, le 29 août 2007.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115252/4726/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Gorey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.650.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007115248/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09994. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

ProLogis Poland XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.435.

Suite à un contrat daté du 6 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS B.V. ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

	parts sociales
ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS B.V.	500
Total	500

Le 12 septembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007115251/1127/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

ProLogis Czech Republic VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.888.

Suite à un contrat daté du 19 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS B.V. ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

	parts sociales
ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS B.V.	500
Total	500

Le 20 septembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérante

J. Davies

Gérante

Référence de publication: 2007115253/1127/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

**Sireo Immobilienfonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sireo Immobilienfonds No. 4 Madrid II S.à r.l.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.822.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, a «société d'investissement à capital variable» organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 4a, rue Albert Borschette, L-1246-Luxembourg,

duly represented by Mr Mathieu Volckrick, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 July 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 MADRID II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 127822, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1338 on 3 July 2007.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from currently SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 MADRID II S.à r.l. into SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 EDINBURGH FERRY ROAD S.à r.l.

As a consequence, Article 1 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists under the name of SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 EDINBURGH FERRY ROAD S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, une société d'investissement à capital variable, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246-Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Mathieu Volckrick, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 MADRID II S.à r.l., ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127822, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1338 en date du 3 juillet 2007.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 MADRID II S.à r.l. en SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 EDINBURGH FERRY ROAD S.à r.l.

En conséquence, l'article 1^{er} des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 EDINBURGH FERRY ROAD S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Volckrick, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2007, Relation: EAC/2007/9022. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115914/239/73.

(070133006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

SEI-Société Européenne d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.811.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52 811, constituée originellement sous la dénomination de S.E.P.T. S.A. suivant acte notarié du 08 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 923 du 11 janvier 1996 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial, le 15 mars 2006, numéro 540.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Andrea Mastrangeli, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg à Strassen.
- 2) Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 3) Modification afférente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société:
- 4) Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société par la suppression de son sixième et avant dernier alinéa.
- 5) Modification de l'article huit (8) des statuts de la Société comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers Strassen et plus précisément à l'adresse suivante:

43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société, afin que cet alinéa ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société par la suppression simple de son sixième et avant dernier alinéa.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société de sorte que cet article se lise désormais comme suit:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Mastrangeli, A. Scarcelli, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2007, Relation: EAC/2007/9242. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115911/239/74.

(070133018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

LIC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.146.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership acting through LIS II (GENERAL PARTNER), LLC, its general partner, incorporated and existing under the laws of Scotland, registered under number SL5666, having its registered office at 66 Hanover Street, Edinburgh, EH21HH, Scotland,

here represented by Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 25, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is sole partner of LIC II LUXEMBOURG (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.146, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 December 2006 under number 2333. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 June 2007, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and forty-seven thousand seven hundred and twenty US Dollars (USD 147,720.-) so as to raise it from its current amount of thirty-seven thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 37,560.-) up to one hundred eighty-five thousand two hundred and eighty US Dollars (USD 185,280.-) through the issue of three thousand six hundred and ninety-three (3,693) shares, having a par value of forty US Dollars (USD 40.-) each.

All the newly issued shares have been subscribed by LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, prequalified, for the price of one hundred and forty-seven thousand seven hundred and thirty-two eight US Dollars (USD 147,732.-).

The shares so subscribed by LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred and forty-seven thousand seven hundred and thirty-two US Dollars (USD 147,732.-) by LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP consists of one hundred and forty-seven thousand seven hundred and twenty US Dollars (USD 147,720.-) for the share capital and twelfth US Dollars (USD 12.-) for the issue premium.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the sole partner of the Company decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at one hundred eighty-five thousand two hundred and eighty US Dollars (USD 185,280.-), represented by for thousand six hundred and thirty-two (4,632) shares with a par value of forty US Dollars (USD 40.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, agissant à travers LIS II (GENERAL PARTNER), LLC, son general partner, une société constituée et existant selon les lois d'Ecosse, enregistrée sous le numéro SL5666, ayant son siège social au 66 Hanover Street, Edinburgh, EH21HH, Ecosse,

ici représentée par Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'unique associé de LIC II LUXEMBOURG (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.146, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2333 du 14 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 2007, non encore publié.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-sept mille sept cent vingt dollars américains (USD 147.720,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent soixante dollars américains (USD 37.560,-) jusqu'à celui de cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt dollars américains (USD

185.280,-) par l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-treize (3.693) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

Toutes les parts sociales ainsi émises ont été souscrites par LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, pour la somme de cent quarante-sept mille sept cent trente-deux dollars américains (USD 147.732,-).

Ces parts sociales ainsi souscrites par LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent quarante-sept mille sept cent trente-deux dollars américains (USD 147.732,-) de LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP est composé de cent quarante-sept mille sept cent vingt dollars américains (USD 147.720,-) qui sont attribués au capital social et douze dollars américains (USD 12,-) qui sont attribués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt dollars américains (USD 185.280,-), représenté par quatre mille six cent trente-deux (4.632) parts sociales, d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2007. Relation: EAC/2007/9238. — Reçu 1.077,15 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115912/239/110.

(070133020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

AMB Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.566.

—
In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of July,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

AMB CANADA INVESTMENTS, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the law of the State of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware, division of corporation, under number 3926459, in its capacity as sole shareholder of AMB CANADA HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), dated February 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 671 of July 8, 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.566. The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated June 15, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1596 on August 23, 2006 (the Company),

as such here duly represented by M^e Virginie Boussard, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in San Francisco, USA, on July 25, 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMB CANADA INVESTMENTS, LLC is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. The share capital of the Company is presently set at one hundred fifty-two thousand one hundred and forty-five Canadian dollars (CAD 152,145.-) divided into three thousand three hundred and eighty-one (3,381) shares of forty-five Canadian dollars (CAD 45.-) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred forty-nine thousand eight hundred and ninety-five Canadian dollars (CAD 149,895.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred fifty-two thousand one hundred and forty-five Canadian dollars (CAD 152,145.-) divided into three thousand three hundred and eighty-one (3,381) shares in registered form with a par value of forty-five Canadian dollars (CAD 45.-) each, to an amount of three hundred two thousand and forty Canadian dollars (CAD 302,040.-), by the issuance of three thousand three hundred and thirty-one (3,331) new shares in registered form with a par value of forty-five Canadian dollars (CAD 45.-), having the same rights as the already existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the three thousand three hundred and thirty-one (3,331) new shares in registered form with a par value of forty-five Canadian dollars (CAD 45.-), having the same rights as the already existing shares, and to have them fully paid up by a cash contribution, so that the amount of one hundred forty-nine thousand eight hundred and ninety-five Canadian dollars (CAD 149,895.-) is at the disposal of the Company, as has been proved by the submittance of a blocking certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at three hundred two thousand and forty Canadian dollars (CAD 302,040.-) represented by six thousand seven hundred and twelve (6,712) shares in registered form with a par value of forty-five Canadian dollars (CAD 45.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Expenses

For the purpose of registration, the increase of capital by an amount of one hundred forty-nine thousand eight hundred and ninety-five Canadian dollars (CAD 149,895.-) is valued at 104,000.- €.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,470.- €.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AMB CANADA INVESTMENTS, LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware, division of corporation, sous le numéro 3926459, en sa qualité d'associé unique d'AMB CANADA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 671 du 8 juillet 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.566. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1596 du 23 août 2006 (la Société),

comme ici dûment représentée par M^e Virginie Boussard, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à San Francisco, États-Unis, le 25 juillet 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. AMB CANADA INVESTMENTS, LLC est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent cinquante-deux mille cent quarante-cinq dollars canadiens (CAD 152.145,-) divisé en trois mille trois cent quatre-vingt-et-une (3.381) parts sociales de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45,-) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars canadiens (CAD 149.895,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent cinquante-deux mille cent quarante-cinq dollars canadiens (CAD 152.145,-) divisé en trois mille trois cent quatre-vingt-et-une (3.381) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45,-) chacune, à un montant de trois cent deux mille quarante dollars canadiens (CAD 302.040,-), par l'émission de trois mille trois cent trente-et-une (3.331) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique déclare souscrire les trois mille trois cent trente-et-une (3.331) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, et de les payer entièrement par un apport en numéraire, afin que le montant de cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars canadiens (CAD 149.895,-), soit à la disposition de la Société, comme prouvé par la production d'un certificat de blocage au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à trois cent deux mille quarante dollars canadiens (CAD 302.040,-) représenté par six mille sept cent douze (6.712) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital à concurrence de cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars canadiens (CAD 149.895,-) est évaluée à 104.000,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 2.470,- €.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Boussard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC/2007/21122. — Reçu 1.026,68 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007115954/212/127.

(070132887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Minesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Refralux S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115837/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09534. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Kefen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.430.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115838/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09536. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Sama-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.988.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115839/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06489. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

L.C.L. S.A. - La Centrale Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Luxembourg Heck.

R.C.S. Luxembourg B 101.185.

—
L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L.C.L. S.A. - LA CENTRALE LUXEMBOURGEOISE, avec siège social à 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange, constituée par acte notarié en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 801 du 5 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Martin, employée privée, demeurant à F-Fontoy (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Dudelage à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.
2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.
3. Acceptation de la démission de PEARL PROMOTIONS LIMITED et de BLUE INVESTMENTS LIMITED de leur qualité d'administrateurs et désignation de deux nouveaux administrateurs en la personne de Mme Stéphanie Martin et Mr Thierry Morin.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3480 Dudelage, 24, rue Gaffelt, à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.

Seconde résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Schifflange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- BLUE INVESTMENTS LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à 6 Briton Street, UK - EX16 9LN Bampton - Devon (UK) et
- PEARL PROMOTIONS LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à 6 Briton Street, UK - EX16 9LN Bampton - Devon (UK),

de leur qualité d'administrateurs de la société, et décide de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2011:

- Madame Stéphanie Bruzzese épouse Martin, employée, née à Thionville le 2 février 1980, demeurant à F-57650 Fontoy, 8, rue du Château.
- Monsieur Thierry Maurice Albert Morin, employé, né à Paris le 30 novembre 1966, demeurant 190, avenue Charles Regazzoni, F-17200 Royan (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, S. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, LAC/2007/24951. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007115993/220/69.

(070133164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Alu-Plast S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.962.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115841/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03763. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Lux-Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 84.547.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115842/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03764. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Advent Stoco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.694.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.980,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 24th of May 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT STOCO INVESTMENT S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.694, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 02 May 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of fifty-five thousand six hundred and thirty-eight euro (EUR 55,638.-), so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) up to eighty thousand six hundred and thirty-eight euro (EUR 80,638.-) by the issue of fifty-five thousand six hundred and thirty-eight (55,638) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The fifty-five thousand six hundred and thirty-eight (55,638) new shares have been subscribed by ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of fifty-five thousand six hundred and thirty-eight euro (EUR 55,638.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at eighty thousand six hundred and thirty-eight euro (EUR 80,638.-) represented by eighty thousand six hundred and thirty-eight (80,638) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.980,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT STOCO INVESTMENT S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.694, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 2 mai 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-cinq mille six cent trente-huit euros (EUR 55.638,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) jusqu'à quatre-vingt mille six cent trente-huit euros (EUR 80.638,-) par l'émission de cinquante-cinq mille six cent trente-huit (55.638) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les cinquante-cinq mille six cent trente-huit (55.638) parts sociales nouvelles sont souscrites par ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l., prénommée, payées par un apport en numéraire.

L'apport de cinquante-cinq mille six cent trente-huit euros (EUR 55.638,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt mille six cent trente-huit euros (EUR 80.638,-) représenté par quatre-vingt mille six cent trente-huit (80.638) parts sociales, d'une valeur d'un euros (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007. Relation: EAC/2007/5909. — Reçu 556,38 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115931/239/98.

(070132854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

LuxCo 42 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.926.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Hans Gunnar Lindh, employee, born in V-Frolunda (Sweden) on December 22, 1955, residing in Amundövik 28, 436 58 Hovas, Sweden,

here represented by Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 29, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated August 20th, 2007, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, Mr Hans Gunnar Lindh, prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 42 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on July 27, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the object of the Company and to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The object of the corporation is to invest in capital, stock and shares.

The corporation may also invest in registered property and mortgaged claims and may obtain, manage or alienate registered property, exploit, administer and practice all to the registered property, stocks, shares and other interests allied rights, as well as participate in, be interested in and cooperate with other enterprises and manage companies, and furthermore practice a management company and take care of pensions and pension schemes in compliance with the legal provisions, all this to be interpreted in the widest sense.

The company is furthermore authorized to finance and to provide security for debts of subsidiary and to do all which is in the interest of the continuation, the exploitation and the commercial interests of subsidiary companies, all this to be interpreted in the widest sense.»

Second resolution

The sole shareholder decides to change the bookyear into a book year starting September 1 and ending August 31 of the following year. The current book year has started on July 27, 2007, and will finish on August 31, 2008.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 and article 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of September and end on the thirty-first day of August of the following year.»

« **Art. 16.** Each year, on the thirty-first of August, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint a new manager for an unlimited period:

Mr Claes Göran Nordström, employee, born in Göteborg (Sweden) on July 23, 1956, residing in B-1410 Waterloo, avenue des Chasseurs, 60.

Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hans Gunnar Lindh, employé privé, né à V-Frolunda (Suède) le 22 décembre 1955, demeurant à Amundövik 28, 436 58 Hovas, Suède,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 20 août 2007, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, Monsieur Claes Nordström, précité, est le seul et unique associé de la société LuxCo 42 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juillet 2007, en cours de publication au Mémorial.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de changer l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'investir dans des capitaux et des valeurs mobilières.

La société peut également investir dans des propriétés et des créances hypothécaires et peut obtenir, gérer ou aliéner, exploiter et administrer des propriétés, des valeurs mobilières et d'autres intérêts affiliés, ainsi que prendre part, s'intéresser et coopérer avec d'autres entreprises et diriger des sociétés, de plus elle peut gérer des sociétés de gestion et s'occuper des pensions et des caisses de retraite dans le respect des dispositions de la loi, en précisant que tout ceci est à interpréter au sens large.

La société est en plus autorisée à financer et à fournir des garanties pour les dettes des filiales et faire tout ce qui est dans l'intérêt de la poursuite, de l'exploitation et de l'intérêt commercial des ces filiales, étant précisé que tout ceci est à interpréter au sens large.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} septembre et se terminera le 31 août de l'année suivante.

L'année sociale en cours ayant commencé le 27 juillet 2007 se terminera le 31 août 2008.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente et un août, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claes Göran Nordström, employé privé, né à Göteborg (Suède) le 23 juillet 1956, demeurant à B-1410 Waterloo (B), avenue des Chasseurs, 60.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007. LAC/2007/24956. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007115929/220/116.

(070132900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

LuxCo 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.925.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Claes Nordström, employee, residing in Waterloo (B),

here represented by Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 29, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated August 20th, 2007, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, Mr Claes Nordström, prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 41 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on July 27, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the object of the Company and to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The object of the corporation is to invest in capital, stock and shares.

The corporation may also invest in registered property and mortgaged claims and may obtain, manage or alienate registered property, exploit, administer and practice all to the registered property, stocks, shares and other interests

allied rights, as well as participate in, be interested in and cooperate with other enterprises and manage companies, and furthermore practice a management company and take care of pensions and pension schemes in compliance with the legal provisions, all this to be interpreted in the widest sense.

The company is furthermore authorized to finance and to provide security for debts of subsidiary and to do all which is in the interest of the continuation, the exploitation and the commercial interests of subsidiary companies, all this to be interpreted in the widest sense.»

Second resolution

The sole shareholder decides to change the bookyear into a book year starting September 1 and ending August 31 of the following year. The current book year has started on July 27, 2007, and will finish on August 31, 2008.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 and article 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of September and end on the thirty-first day of August of the following year.»

« **Art. 16.** Each year, on the thirty-first of August, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint a new manager for an unlimited period: Mr Claes Göran Nordström, employee, born in Göteborg (Sweden) on July 23, 1956, residing in B-1410 Waterloo, avenue des Chasseurs, 60. Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claes Nordström, employé privé, demeurant à Waterloo (B),

ici représentée par Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 20 août 2007, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, Monsieur Claes Nordström, précité, est le seul et unique associé de la société LuxCo 41 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juillet 2007, en cours de publication au Mémorial.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de changer l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'investir dans des capitaux et des valeurs mobilières.

La société peut également investir dans des propriétés et des créances hypothécaires et peut obtenir, gérer ou aliéner, exploiter et administrer des propriétés, des valeurs mobilières et d'autres intérêts affiliés, ainsi que prendre part, s'intéresser et coopérer avec d'autres entreprises et diriger des sociétés, de plus elle peut gérer des sociétés de gestion et s'occuper des pensions et des caisses de retraite dans le respect des dispositions de la loi, en précisant que tout ceci est à interpréter au sens large.

La société est en plus autorisée à financer et à fournir des garanties pour les dettes des filiales et faire tout ce qui est dans l'intérêt de la poursuite, de l'exploitation et de l'intérêt commercial des ces filiales, étant précisé que tout ceci est à interpréter au sens large.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} septembre et se terminera le 31 août de l'année suivante. L'année sociale en cours ayant commencé le 27 juillet 2007 se terminera le 31 août 2008.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente et un août, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claes Göran Nordström, employé privé, né à Göteborg (Suède) le 23 juillet 1956, demeurant à B-1410 Waterloo (B), avenue des Chasseurs, 60.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007 LAC/2007/24957. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007115936/220/113.

(070132903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Naviglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 841.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.736.

In the year two thousand seven, on the twenty-two day of the month of June.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with corporate capital of EUR 841,250.- and with its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by M^e Lestienne, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 June 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, being the sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

I. NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l. is the sole shareholder of NAVIGLIO S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with corporate capital of

EUR 12,500.-, with its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 187 of February 15, 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-122.736 (the «Company»).

II. The Sole Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and twenty eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 828,750.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eight hundred and forty one thousand two hundred and fifty euro (EUR 841,250.-) by the issue of thirty three thousand hundred and fifty (33,150) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

2. To issue thirty three thousand hundred and fifty (33,150) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription by NAVIGILO HOLDINGS S.à r.l. for thirty three thousand hundred and fifty (33,150) new shares to be fully paid up by contribution in kind.

4. To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association in order to reflect the resolutions to be passed under the preceding items on the agenda.

5. To amend the sixth paragraph of Article 10 of the articles of association.

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and twenty eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 828,750.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eight hundred and forty one thousand two hundred and fifty euro (EUR 841,250.-) by the issue of thirty three thousand hundred and fifty (33,150) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue thirty three thousand hundred and fifty (33,150) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon now appeared M^e Lestienne, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of NAVIGILO HOLDINGS S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of NAVIGILO HOLDINGS S.à r.l., prenamed, acting in its capacity as subscriber, for thirty three thousand hundred and fifty (33,150) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each issued by the Company and to fully pay the par value of said shares by contribution in kind (an unquestionable and immediately payable claim) of a part of a loan granted by NAVIGILO HOLDINGS S.à r.l. in the amount of eight hundred and twenty eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 828,750.-).

NAVIGILO HOLDINGS S.à r.l., acting through the above-mentioned duly appointed attorney-in-fact, declared that there subsist no impediments to the free transferability of the claim to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notification, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the claim to the Company.

Proof of the existence and of the ownership of the claim contributed in kind by has been given to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot thirty three thousand hundred and fifty (33,150) new shares to NAVIGILO HOLDINGS S.à r.l. as fully paid shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association so that the said paragraph shall read as follows:

« **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at eight hundred and forty one thousand two hundred and fifty euro (EUR 841,250.-) divided into thirty three thousand six hundred and fifty (33,650) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the sixth paragraph of Article 10 of the articles of association so that said paragraph shall read as follows:

« **Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting, save for the Majority Decisions which require unanimous approval of all the Managers. Such Majority Decisions relate to:

(a) any changes to the regulation of the Italian law governed real estate fund named NAVIGLIO - FONDO COMUNE DI INVESTIMENTO IMMOBILIARE DI TIPO CHIUSO (the «Fund»);

(b) the taking of any steps to liquidate, dissolve or wind-up the Fund;

(c) the granting of security on any tangible and/or intangible assets (including real estate properties) and/or shares or units (including units of the Fund) (the «Assets») owned by the Company save as otherwise required by external financing arrangements;

(d) the (direct or indirect) sale, contribution, assignment, or other form of total or partial disposal (including by way of merger or de-merger, a titolo universale o particolare), in any condition and for whatever title, in exchange for a consideration, whether monetary or non monetary, singularly or in pool with other Assets, as well as any gratuitous transfer and/or donation and/or transfer for guarantee purposes of ownership of or title to or use of the Assets, in exchange of a consideration or free of charge, in ordinary or extraordinary conditions, for whatever title including as a consequence of sale, or contribution, or disposal, or usufruct, or lease or any other means (the «Transfer») of, or the creation of securities over, all, or substantially all of the Assets of the Company;

(e) the divestiture of the real estate projects managed by the Fund;

(f) any external financing, refinancing or amendments to existing external financing of the Company save as otherwise permitted by external financing arrangements;

(g) the appointment and/or revocation and/or replacement of FABRICA IMMOBILIARE SOCIETÀ GESTIONE DEL RISPARMI S.p.A. (the SGR) as manager of the Fund;

(h) the exclusion of the option rights of the holders of units in the Fund on new issuances of units by the Fund;

(i) any acquisition or Transfer of units in the Fund, including new units in the Fund issued in relation to new projects;

(j) the approval of and/or amendments to the business plan of the Fund;

(k) (i) the approvals of and/or amendments to the pricing lists for the sale of the real estate units (e.g. apartments) comprising the real estate projects managed by the Fund, (ii) the approvals of and/or amendments to the constructions plan of the buildings comprising the real estate projects managed by the Fund and/or (iv) the approvals of and/or amendments to service agreements for the real estate development and the sales, save as otherwise permitted and/or required under any project management agreement entered into between MICHELE AMARI S.r.l., an Italian law governed company and the SGR;

(l) any matter to be resolved upon by the Advisory Committee of the Fund (Comitato Consultivo) pursuant to the regulation of the Fund;

(m) the acquisition by the Fund of any real estate (whatever the value) through sale, contribution or otherwise and/or the divestiture of the Fund's investments;

(n) any external financing, refinancing or amendments to existing external financing relevant to the Fund except for any draw-downs permitted under existing credit agreements;

(o) any transaction of the Fund where a potential conflict of interest exists between the Fund and the SGR (or its shareholders or Affiliates) and/or the Fund and the holders of units in the Fund (or their Affiliates);

For the purpose of the above paragraph, (i) «Affiliate» shall mean, with respect to any Person, any other Person that directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, or is Controlled by, or is under common Control with such Person, (ii) a «Person» shall mean any individual, corporation, partnership, trust, association, limited liability company, joint stock or any other entity or organization, including an Authority, (iii) «Control» shall mean the ownership of the majority of the voting rights in a Person, or the ability to exercise a dominant influence over that Person, whether by way of the ownership of a substantial portion of the voting rights in a Person, or by contract or de facto; the verb «to Control» shall have consistent meanings and (iv) «Authority» shall mean any European, governmental, local authority or agency».

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at ten thousand eight hundred euros (EUR 10,800.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois au capital de EUR 841.250,-, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par M^e Lestienne, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2007.

La procuration susmentionnée restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé Unique, étant le seul actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l. est l'associé unique de NAVIGLIO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, au capital de EUR 12.500,-, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), le 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 187 du 15 février 2007 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-122.736 (la «Société»).

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit cent vingt huit mille sept cent cinquante euros (EUR 828.750,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un montant de huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 841.250,-) par l'émission de trente trois mille cent cinquante (33.150) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Émission de trente trois mille cent cinquante (33.150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription par NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l. de trente trois mille cent cinquante (33.150) nouvelles parts sociales entièrement libérées par un apport en nature.

5 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts afin de refléter les résolutions à prendre dans les points précédents de l'ordre du jour.

6 Modification du sixième paragraphe de l'article 10 des statuts.

7 Divers.

III. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit cent vingt huit mille sept cent cinquante euros (EUR 828.750,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un montant de huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 841.250,-) par l'émission de trente trois mille cent cinquante (33.150) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre trente trois mille cent cinquante (33.150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite M^e Lestienne, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l., précitée, en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l., précitée, agissant en sa qualité de souscripteur pour trente trois mille cent cinquante (33.150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune émises par la Société et libérer intégralement chacune de ses parts sociales par un apport en nature d'une partie d'un prêt (représentant une créance certaine, liquide et exigible) accordé par NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l. d'un montant de huit cent vingt huit mille sept cent cinquante euros (EUR 828.750,-).

NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l., agissant par son mandataire dûment nommé, a déclaré qu'il ne subsiste aucun empêchement au libre transfert de la créance à la Société ni aucune limitation ni restriction et que des instructions valables

ont été données afin de mener à bien toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires au transfert valable de la créance à la Société.

Preuve de la propriété de la créance apportée en nature par NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer trente trois mille cent cinquante (33.150) nouvelles parts sociales à NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l. en tant que parts sociales entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, de sorte que ledit paragraphe soit lu comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 841.250,-) représenté par trente trois mille six cent cinquante (33.650) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le sixième paragraphe de l'article 10 des statuts de sorte que ledit article aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le quorum requis pour les Conseils de Gérance est la majorité des membres du Conseil de Gérance en fonction présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés lors de la réunion, exception faite des Décisions Majoritaires lesquelles requièrent l'approbation unanime de tous les Gérants. De telles Décisions Majoritaires sont relatives à:

(a) tout changement au règlement du fonds immobilier de droit italien nommé NAVIGLIO - FONDO COMUNE DI INVESTIMENTO IMMOBILIARE DI TIPO CHIUSO (le «Fonds»);

(b) l'accomplissement de toutes démarches pour liquider, dissoudre ou mettre en faillite le Fonds;

(c) l'octroi de toute sûreté portant sur des actifs corporels et/ou incorporels (y compris les propriétés immobilières) et/ou des actions ou des parts (y compris les parts du Fonds) (les «Actifs») appartenant à la Société, sauf en application d'accords de financement externe;

(d) la vente (directe ou indirecte), l'apport, la cession, ou toute autre forme de disposition totale ou partielle (y compris par voie de fusion ou scission, a titolo universale o particolare), sous toute condition et à quelque titre que ce soit, en échange d'une contrepartie, monétaire ou non-monétaire, individuellement ou en association avec d'autres Actifs, ainsi que tout transfert gratuit et/ou donation et/ou transfert à titre de garantie, de la propriété, du titre, de l'utilisation des Actifs, en échange d'une contrepartie ou sans frais, sous des conditions ordinaires ou extraordinaires, à quelque titre que ce soit y compris comme conséquence d'une vente, ou d'un apport, ou d'une disposition, ou d'un usufruit, ou d'un bail ou de tout autre moyen (le «Transfert») de, ou la création de sûretés portant sur, tout, ou substantiellement tous les Actifs de la Société;

(e) le démantèlement des projets immobiliers gérés par le Fonds;

(f) toute décision concernant tout financement externe, refinancement ou modifications du financement externe existant de la Société sauf telle qu'autorisée en application d'accords de financement externe;

(g) la nomination et/ou la révocation et/ou le remplacement de Fabrica IMMOBILIARE SOCIETÀ GESTIONE DEL RISPARMI S.p.a. (la «SGR») comme gérant du Fonds;

(h) l'exclusion des droits d'option des titulaires de parts du Fonds lors de nouvelles émissions de parts par le Fonds;

(i) toute acquisition ou Transfert de parts du Fond, y compris les nouvelles parts du Fonds émises lors de nouveaux projets;

(j) l'approbation et/ou toute modification du plan d'affaires (business plan) du Fonds;

(k) (i) les approbations et/ou modifications des listes de prix pour la vente des éléments immobiliers (notamment des appartements) des projets immobiliers gérés par le Fonds, (ii) les approbations et/ou modifications des plans de constructions des immeubles des projets immobiliers gérés par le Fonds et/ou (iv) les approbations et/ou modifications des contrats de services pour le développement immobilier et les ventes, sauf telles qu'autorisées et/ou requises au titre de tout contrat de gestion de projet conclu entre MICHELE AMARI S.r.l., société de droit italien, et la SGR;

(l) toute matière relevant de la compétence du Comité Consultatif du Fonds (Comitato Consultivo) conformément au règlement du Fonds;

(m) l'acquisition par le Fonds de tous biens immobiliers (quelle qu'en soit la valeur) par vente, apport ou autrement et/ou le démantèlement des investissements du Fonds;

(n) toute décision concernant tout financement externe, refinancement ou modifications du financement externe existant relevant du Fonds sauf pour tous tirages permis conformément à des accord de financement existant;

(o) toute transaction du Fonds où un potentiel conflit d'intérêts existe entre le Fonds et la SGR (ou ses actionnaires ou Affiliés) et/ou le Fonds et les titulaires de parts du Fonds (ou leurs Affiliés) ;

Aux fins du paragraphe précédent, (i) «Affilié» signifie, relativement à une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle ou est Contrôlée par, ou est sous le même Contrôle que celui de cette Personne, (ii) une «Personne» signifie tout personne physique, société, partenariat, trust, association, société à responsabilité limitée, société par actions ou tout autre entité ou organisation, incluant une Autorité (iii) «Contrôle» signifie la détention de la majorité des droits de vote au sein d'une Personne, ou la possibilité d'exercer une influence dominante sur ladite Personne, soit par voie de détention d'une fraction substantielle des droits de vote au sein d'une Personne, soit par contrat ou de facto; le verbe «Contrôler» doit être interprété en conséquence et (iv) «Autorité» signifie toute autorité ou agence européenne, gouvernementale ou locale.»

Frais et Dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à dix mille huit cents euros (EUR 10.800,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. Lestienne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15255. — Reçu 8.287,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007115947/220/265.

(070132912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

LP Two Weiterstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.568.

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LOGIC PARK EUROPE SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113569, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée LP TWO WEITERSTADT SARL, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113568, et constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 730 du 11 avril 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Tranfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 4 des Statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article quatre des statuts comme suit:

Version anglaise:

«The registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Version allemande:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schüttringen, Grossherzogtum Luxemburg.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle du gérant à savoir LOGIC PARK EUROPE S.à r.l. qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007, Relation GRE/2007/4095. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115951/231/52.

(070133105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Residenset Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LuxCo 44 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.928.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- LUXCO 41 S.à r.l., with its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 130.925,
 - LUXCO 42 S.à r.l., with its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 130.926,
 - LUXCO 43 S.à r.l., with its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 130.927,
- all here represented by Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a three proxies given on August 29 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated August 20th, 2007, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, LUXCO 41 S.à r.l., LUXCO 42 S.à r.l. and LUXCO 43 S.à r.l., prenamed, are the sole actual shareholders of LuxCo 44 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on July 27, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the object of the Company and to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The object of the corporation is to invest in capital, stock and shares.

The corporation may also invest in registered property and mortgaged claims and may obtain, manage or alienate registered property, exploit, administer and practice all to the registered property, stocks, shares and other interests allied rights, as well as participate in, be interested in and cooperate with other enterprises and manage companies, and furthermore practice a management company and take care of pensions and pension schemes in compliance with the legal provisions, all this to be interpreted in the widest sense.

The company is furthermore authorized to finance and to provide security for debts of subsidiary and to do all which is in the interest of the continuation, the exploitation and the commercial interests of subsidiary companies, all this to be interpreted in the widest sense.»

Second resolution

The shareholders decide to change the bookyear into a book year starting September 1 and ending August 31 of the following year. The current book year has started on July 27, 2007, and will finish on August 31, 2008.

Third resolution

The shareholders decide to amend article 15 and article 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of September and end on the thirty-first day of August of the following year.»

« **Art. 16.** Each year, on the thirty-first of August, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.»

Fourth resolution

The shareholders decide to change the name of the company into RESIDENSET HOLDING S.à r.l.

Fifth resolution

The shareholders decide to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2.** The company's name is RESIDENSET HOLDING S.à r.l.»

Sixth resolution

The sole shareholder decides to appoint a new manager for an unlimited period:

Mr Claes Göran Nordström, employee, born in Göteborg (Sweden) on July 23, 1956, residing in B-1410 Waterloo, avenue des Chasseurs, 60.

Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LUXCO 41 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 130.925,
- LUXCO 42 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 130.926,
- LUXCO 43 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 130.927,
toutes ici représentées par Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations du 29 août 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 20 août 2007, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, LUXCO 41 S.à r.l., LUXCO 42 S.à r.l. et LUXCO 43 S.à r.l., précitées, sont les seules et unique associées de la société LuxCo 44 S.à r.l., société à responsabilité limitée

unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juillet 2007, en cours de publication au Mémorial.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de modifier l'objet social de la société et de changer l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'investir dans des capitaux et des valeurs mobilières.

La société peut également investir dans des propriétés et des créances hypothécaires et peut obtenir, gérer ou aliéner, exploiter et administrer des propriétés, des valeurs mobilières et d'autres intérêts affiliés, ainsi que prendre part, s'intéresser et coopérer avec d'autres entreprises et diriger des sociétés, de plus elle peut gérer des sociétés de gestion et s'occuper des pensions et des caisses de retraite dans le respect des dispositions de la loi, en précisant que tout ceci est à interpréter au sens large.

La société est en plus autorisée à financer et à fournir des garanties pour les dettes des filiales et faire tout ce qui est dans l'intérêt de la poursuite, de l'exploitation et de l'intérêt commercial des ces filiales, étant précisé que tout ceci est à interpréter au sens large.»

Deuxième résolution

Les associées décident de changer l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} septembre et se terminera le 31 août de l'année suivante.

L'année sociale en cours ayant commencé le 27 juillet 2007 se terminera le 31 août 2008.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associées décident de modifier l'article 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente et un août, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Quatrième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en RESIDENSET HOLDING S.à r.l.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de RESIDENSET HOLDING S.à r.l.»

Sixième résolution

Les associées décident de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claes Göran Nordström, employé privé, né à Göteborg (Suède) le 23 juillet 1956, demeurant à B-1410 Waterloo (B), avenue des Chasseurs, 60.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, LAC/2007/24954. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007115994/220/131.

(070133206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Parcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 21.626.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 décembre 2004

L'Assemblée décide de prolonger, pour une période de 5 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009), le mandat des administrateurs suivants:

- Pierre Decamps, administrateur, demeurant à Allées des Châtaigniers, Villa Nejma à Casablanca, Maroc
- Françoise Gaudras, administrateur, demeurant à 67, chemin des Tournettes, F-74160 Bossey
- Paul Emile Decamps, administrateur, demeurant à Allées des Châtaigniers, Villa Nejma à Casablanca, Maroc.

L'Assemblée décide de prolonger, pour une période de 5 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009), le mandat du commissaire aux comptes GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE avec siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2007116030/1682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Artison S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.306.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 25 juillet 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique d'ARTISON S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- De nommer TCG GESTION S.A., domiciliée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et la durée de son mandat est illimitée.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

TCG GESTION SA

Sole Manager

Signatures

Référence de publication: 2007116031/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Knight Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.721.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

KNIGHT (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Companies under number 186771,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 July 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT KNIGHT HOLDING S.à. r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 5, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated July 03, 2007 and whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from ADVENT KNIGHT HOLDING S.à. r.l. to EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à. r.l.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à. r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

KNIGHT (CAYMAN) LIMITED, une limited liability company régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 186771,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de ADVENT KNIGHT HOLDING S.à. r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 3 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société de ADVENT KNIGHT HOLDING S.à. r.l. en EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à. r.l.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à. r.l.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8703. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115917/239/80.

(070132921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pierso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.527.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 13 septembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007116067/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Palcor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 112.772.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116068/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Stefin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 51.959.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 janvier 2005

Rectification

Madame Sabine Plattner, ayant démissionné en tant qu'administrateur B, a renoncé en même temps à son mandat d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116027/1142/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Finepro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 51.948.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 janvier 2005

Rectification

Madame Sabine Plattner, ayant démissionné en tant qu'administrateur B, a renoncé en même temps à son mandat d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116029/1142/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 123.746.

—
In the year two thousand seven, on the tenth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LANCHESTER S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.746, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 460 of 27 March 2007.

The Meeting is chaired by Mr Nicolas Dumont, private employee, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Fanny Marx, private employee, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Audrey Dumont, private employee, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 13,274,000.- so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 31,000.- to an amount of EUR 13,305,000.- by way of the issuance of an aggregate number of 6,637,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 2.- each;
3. Waiver by the current shareholders of the Company of their preferential subscription rights and subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above;
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the share capital increase specified under item 2. above;
5. Amendment to the share register of the Company to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to individually under its sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the share capital increase specified under item 2. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any;
6. Amendment of the fifth paragraph of article 3 of the Articles to increase the amount of the authorised share capital of the Company from its current amount of EUR 1,000,000.- to an amount of EUR 88,700,000.- and acknowledgement of the terms of the report prepared in that respect by the board of directors of the Company pursuant to article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
7. Approval of the issue by the Company on or around 10 July 2007 of 37,697,500 convertible preferred equity certificates having a nominal value of EUR 2.- each in favour of the shareholders of the Company and authorisation to the board of directors of the Company to determine their terms and conditions and to see to any formalities in connection therewith, if any;
8. Amendment to the last paragraph of article 3 of the Articles to authorise the board of directors of the Company to issue, within the limits of the authorised share capital of the Company, (i) any instruments convertible or exercisable into shares and (ii) convertible preferred equity certificates;
9. Insertion of an article 3bis in the Articles relating to transfers of shares of the Company and certain restrictions relating thereto;
10. Insertion of a new paragraph under the fifth paragraph of article 5 of the Articles to authorise the board of directors of the Company to take circular resolutions and subsequent amendments to the French version of the Articles so as to keep them in line with their English version;
11. Amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles to set the minimum number of directors of the Company at six and to create three classes of directors;
12. Amendment of the last paragraph of article 5 of the Articles so that the Company shall be bound by the joint signatures of two directors which shall include the signature of at least one Class A Director;
13. Reclassification of the mandates of the current directors of the Company as Class A Director or Class B Director;
14. Appointment of Mrs Florence Fesneau as Class B Director and of Mr Gianantonio Bissaro as Class C Director, for a term which will expire after the annual general meeting of the Company to be held in 2012; and
15. Miscellaneous.

III. the Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of thirteen million two hundred seventy-four thousand Euro (EUR 13,274,000.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to an amount of thirteen million three hundred and five thousand Euro (EUR 13,305,000.-) by way of the issuance of an aggregate number of 6,637,000 (six million six hundred thirty-seven thousand) new shares of the Company having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept the subscriptions to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above and its full payment as follows, it being understood and acknowledged that the current shareholders of the Company have waived their preferential subscription right with respect to the newly issued shares of the Company and have agreed that all such new shares be subscribed as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Each of the persons listed in the table below hereby declares to subscribe to such number of shares and to fully pay up such shares by way of a contribution in cash as indicated against their name:

Name of the Subscriber	Number of new shares subscribed	Payment EUR
APEF 5 - IZAR CI L.P.	927,662	1,855,324.-
APEF 5 - JABBAH CI L.P.	587,519	1,175,038.-
APEF 5 - KUMA CI L.P.	541,136	1,082,272.-
APEF 5 - PULSAR CI L.P.	157,948	315,896.-
APEF 5 - PIXYS US L.P.	937,969	1,875,938.-
APEF 5 - SYMA US L.P.	716,360	1,432,720.-
ZEBRA S.C.	24,604	49,208.-
AlpInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2006 C.V.	1,302,900	2,605,800.-
WASABY S.A.	1,440,902	2,881,804.-
Total:	6,637,000	13,274,000.-

The amount of the share capital increase of thirteen million two hundred seventy-four thousand Euro (EUR 13,274,000.-), which is to be allocated to the share capital account of the Company, is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate, and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the Articles to reflect the increase of the share capital of the Company resolved upon in the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

«The share capital of the Company is fixed at thirteen million three hundred and five thousand Euro (EUR 13,305,000.-) divided into six million six hundred fifty-two thousand five hundred (6,652,500) shares having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under its sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges to have heard the report of the board of directors of the Company established pursuant to article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and resolves to amend the fifth paragraph of article 3 of the Articles to increase the amount of the authorised share capital of the Company from its current amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) to an amount of eighty-eight million seven hundred thousand Euro (EUR 88,700,000.-), so that it shall henceforth read as follows:

«The board of directors is authorised to increase the share capital of the Company from its present amount up to eighty-eight million seven hundred thousand Euro (EUR 88,700,000.-) by the creation and issue of additional shares having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.»

Seventh resolution

The Meeting resolves to approve the issue by the Company on or around 10 July 2007 of 37,697,500 convertible preferred equity certificates having a nominal value of two euro (EUR 2.-) each (the CPECs) in favour of the shareholders of the Company and hereby authorises the board of directors of the Company to determine the terms and conditions of the CPECs, to receive and accept subscriptions thereof in amounts to be determined by it and to see to any formalities in connection with the issue of the CPECs, if any.

The Meeting acknowledges that the CPECs are convertible into shares of the Company under certain circumstances to be determined in their terms and conditions.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the last paragraph of article 3 of the Articles to authorise the board of directors of the Company to issue, within the limits of the authorised share capital of the Company, (i) any instruments convertible or exercisable into shares (including, but not limited to, convertible bonds and warrants) and (ii) convertible preferred equity certificates, so that it shall henceforth read as follows:

«Moreover, the board of directors is authorised to issue (i) any instrument convertible or exercisable into shares (including, but not limited to, convertible bonds and warrants) (the Instruments), and (ii) convertible preferred equity

certificates (the CPECs), in any form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of Instruments or CPECs may only be made within the limits of the authorised share capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of reimbursement or repayment and any other conditions, which may be related to the Instruments or CPECs. A ledger of the registered holders of Instruments will be held at the registered office of the company.»

Ninth resolution

The Meeting resolves to insert an article 3bis in the Articles relating to transfers of shares of the Company and certain restrictions relating thereto, which shall read as follows:

« **Article 3bis. Transfers of shares.**

3bis.1 General

3bis.1.1 Notwithstanding the other provisions of this article 3bis, a transfer of shares, warrants, (convertible) bonds or other securities of the Company (the Securities) is not allowed and shall not be enforceable vis-à-vis the shareholders and the Company unless (i) the acquirer has become a party to the shareholders' agreement concerning the Company (the SHA) through the execution of a deed of adherence and (ii) it is in compliance with all the transfer conditions set out in this article 3bis.

3bis.1.2 In case a shareholder (or several shareholders) exercise(s) its (their) rights under articles 3bis.4, 3bis.5 or 3bis.6:

(i) the transfer of its (their) Securities to a third party (the Candidate-Purchaser) shall be effected at the same terms and conditions as those offered by the Candidate-Purchaser to the shareholder willing to transfer its Securities (the Transferor).

(ii) all transferring Shareholders shall assume the same liabilities (including relating to misrepresentations and breach of warranties), provided that their liability shall be in proportion to the part of the purchase price allocated to each of them and there shall be no joint and several liability among transferring Shareholders.

3bis.2 Permitted Transfers

Without prejudice to article 3bis.1, the following transfers of Securities (the Transfers) are permitted and not subject to any of the other restrictions set forth in this article 3bis:

(i) a Transfer by ZEBRA S.C. (ZEBRA) or AlInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2006 C.V. (AlInvest) or WASABY S.A. (WASABY) to APEF 5 - IZAR CI L.P., APEF 5 - JABBAH CI L.P., APEF 5 - KUMA CI L.P., APEF 5 - PULSAR CI L.P., APEF 5 - PIXYS US L.P. and APEF 5 - SYMA US L.P. (collectively, ALPHA).

(ii) a Transfer by ALPHA to new key directors, or employees, officers or directors of the Company or of the companies listed in Exhibit B of the SHA.

(iii) a Transfer by ALPHA to an entity Controlled by ALPHA (Control shall be defined as in article 2 of the law of 25 August 2006) and, subsequently any Transfer by any such entity to ALPHA or any other entity Controlled by ALPHA, provided the transferring entity irrevocably undertakes to immediately repurchase such Securities and the transferee irrevocably undertakes to Transfer these Securities to the transferring entity if, at any time, the transferee is no longer Controlled by ALPHA.

(iv) a Transfer by ALPINVEST to an entity Controlled by AlInvest PARTNERS N.V. and, subsequently any Transfer by any such entity to ALPINVEST or any other entity Controlled by AlInvest PARTNERS N.V., provided the transferring entity irrevocably undertakes to immediately repurchase such Securities and the transferee irrevocably undertakes to Transfer these Securities to the transferring entity if, at any time, the transferee is no longer Controlled by AlInvest PARTNERS N.V.

3bis.3 Lock-up

ALPINVEST and WASABY shall not Transfer any of their Securities prior to 9 July 2012, except for Transfers in accordance with articles 3bis.2, 3bis.5 (only to the extent that the Transferor is ALPHA) or 3bis.6.

3bis.4 Right of first refusal

3bis.4.1 Without prejudice of article 3bis.3 above, if as a result of a bona fide offer made by a Candidate-Purchaser to a Transferor, the Transferor wishes to Transfer all or part of its Securities to the Candidate-Purchaser, it shall notify, at least fifteen (15) business days prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, the other shareholders (the Other Shareholders) and the board of directors of all the relevant terms and conditions of the third party's offer (the Transfer Notice) including:

- the name and address or, in the case of a legal entity, the corporate name and registered office of the Candidate-Purchaser;
- the number and type (class), if any, of Securities it wishes to Transfer (the Offered Securities);
- the bona fide price the Candidate-Purchaser is willing to pay for the Offered Securities;
- the other terms and conditions under which the Offered Securities would be Transferred; and
- the unconditional commitment of the Candidate-Purchaser to be bound by the SHA and his acknowledgment of the right of first refusal and the tag along right in favour of ALPHA set out in this article 3bis.4 and of the tag-along right set

out in article 3bis.5 and therefore its unconditional commitment to purchase any Securities that the Other Shareholders may sell by means of their tag along right set forth in this Article 3bis.4.

3bis.4.2 ALPHA shall have (i) a right of first refusal to purchase all, but not less than all, of the Offered Securities or (ii) a right to sell an equivalent proportion of its Securities to the Candidate-Purchaser (the ALPHA Tag Along Right).

3bis.4.3 ALPHA shall have the right to exercise its right of first refusal or its ALPHA Tag Along Right by providing notice thereof to the board of directors and to the Transferor within thirty (30) business days following receipt of the Transfer Notice (the ALPHA Notice). The board of directors shall inform the Other Shareholders (other than ALPHA) if ALPHA's right of first refusal or ALPHA Tag Along Right has been timely exercised (the Other Shareholders Notice).

In the event that:

(i) ALPHA exercises its right of first refusal in accordance with this article 3bis.4, the Other Shareholders (other than ALPHA) shall not be entitled to exercise their respective tag along rights set forth in the following article 3bis.5;

(ii) ALPHA does not timely exercise its right of first refusal, the Other Shareholders (other than ALPHA) shall be entitled to exercise their tag along right in accordance with the following article 3bis.5 pro rata with ALPHA to the extent that ALPHA Tag Along Right has been timely exercised.

3bis.4.4 If ALPHA has not sent its ALPHA Notice within the thirty (30) business day period specified in article 3bis.4.3 it shall be deemed to have elected not to exercise its right of first refusal nor its ALPHA Tag Along Right and the Transferor, without prejudice of the Other Shareholders' tag along right set out in the following article 3bis.5, shall have the right to Transfer all the Offered Securities to the Candidate-Purchaser within twenty (20) business days after the expiration of such twenty (20) business day period in accordance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice.

3bis.5 Tag Along

Defined terms used in this article 3bis.5 shall have the same meaning, mutatis mutandis, as the defined terms used in article 3bis.4.

3bis.5.1 Without prejudice to ALPHA's right of first refusal set out in article 3bis.4, if as a result of an offer made by a Candidate-Purchaser to any of the shareholders, such Transferor (for the purpose of this article 3bis.5, Transferor also includes ALPHA) would Transfer all or part of its Securities to such Candidate-Purchaser, the Other Shareholders shall also have the right to sell an equivalent proportion of their Securities, to the Candidate-Purchaser(s) under the same terms and conditions.

3bis.5.2 The Transferor shall notify to the Other Shareholders and the board of directors all information referred to in article 3bis.4.1 in accordance with article 3bis.4.

3bis.5.3 Without prejudice of what is provided under article 3bis.4 in respect of ALPHA Tag Along Right, the Other Shareholders shall be entitled to exercise their tag along right by providing notice thereof to the board of directors and to the Transferor within twenty (20) business days following the receipt of (i) the Other Shareholders Notice as per article 3bis.4.3(ii) or (ii) the Transfer Notice in case the Transferor is ALPHA. The Other Shareholders which have not sent their notice within this twenty (20) business days period shall be deemed to have elected not to exercise their tag along right.

3bis.6 Drag Along Right

Defined terms used in this article 3bis.6 shall have the same meaning, mutatis mutandis, as the defined terms used in article 3bis.4.

3bis.6.1 In the event that:

(i) a Candidate-Purchaser offers to acquire Securities, representing 80% or more of the then outstanding share capital of the Company as well as 80% or more of the voting rights; and

(ii) ALPHA wishes to accept such offer,

ALPHA may cause ZEBRA and/or Alpinvest and/or WASABY to also Transfer all their Securities to the Candidate-Purchaser.

3bis.6.2 In the event that:

(i) a Candidate-Purchaser offers to acquire Securities, representing less than 80% of the then outstanding share capital of the Company as well as less than 80% of the voting rights; and

(ii) ALPHA wishes to accept such offer,

ALPHA may cause ZEBRA and/or Alpinvest and/or WASABY to also Transfer a proportional part of their Securities to the Candidate-Purchaser.

3bis.6.3 The notification of the offer by ALPHA to ZEBRA, Alpinvest and WASABY shall be made in accordance with the provision of article 3bis.4, and shall specify ALPHA's intention to exercise its drag along right under article 3bis.6.1 or 3bis.6.2.

3bis.6.4 This drag along right shall not apply in the event of an initial public offering with a view to permitting the public distribution of newly issued or existing shares of the Company and obtaining the listing of the shares of the Company on a regulated or organized market.»

Tenth resolution

The Meeting resolves to insert a new paragraph under the fifth paragraph of article 5 of the Articles to authorise the board of directors of the Company to take circular resolutions, which shall read as follows:

«Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.»

The Meeting acknowledges that the French translation of article 5 of the Articles already includes the newly inserted paragraph dealing with circular resolutions, but that it does not include the existing fifth paragraph of article 5 of the Articles dealing with meetings of the board of directors held by way of videoconference and therefore resolves to insert the following paragraph below the fourth paragraph of article 5, so as to keep the French translation of the Articles in line with their English version:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.»

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend the first sentence of the first paragraph of article 4 of the Articles to set the minimum number of directors of the Company at six and to create three classes of directors of the Company (to be designated as Class A Directors, Class B Directors and Class C Director), so that it shall henceforth read as follows:

«The Company shall be managed by a board of directors composed of at least six members, who need not be shareholders, amongst whom three directors shall be the Class A Directors, two directors shall be the Class B Directors and one director shall be the Class C Director.»

Twelfth resolution

The Meeting resolves to amend the first sentence of the last paragraph of article 5 of the Articles so that the Company shall be bound by the joint signatures of two directors which shall include the signature of at least one Class A Director, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company will be bound by the joint signatures of two (2) directors which shall include the signature of at least one Class A Director, or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

Thirteenth resolution

The Meeting resolves to reclassify the mandates of the current directors of the Company as follows:

- LANNAGE S.A., VALON S.A. and KOFFOUR S.A. shall from now on be the Class A Directors; and
- Mr Thomas Mulliez shall from now on be a Class B Director.

Fourteenth resolution

The Meeting resolves to appoint (i) Mrs Florence Fesneau, residing at 59, boulevard des Invalides, 75007 Paris, France as Class B Director of the Company and (ii) Mr Gianantonio Bissaro, residing in Via Francesco Sforza 48, 20122 Milano, Italy, as Class C Director of the Company, for a term which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2012.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one hundred and thirty-nine thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société LANCHESTER S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 180, rue des Aubépinés, L-1145 Lu-

xembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.746, constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 18 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 en date du 27 mars 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Fanny Marx, employée privée, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.274.000,- de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- à un montant de EUR 13.305.000,-, par voie d'émission de 6.637.000 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 2,- chacune;
3. Renonciation par les actionnaires actuels de la Société à leurs droits de souscription préférentiels et souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus;
4. Modification consécutive du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus;
5. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société, de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée sous le point 2. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives;
6. Modification du cinquième alinéa de l'article 3 des Statuts afin d'augmenter le montant du capital autorisé de la Société de son montant actuel de EUR 1.000.000,- à un montant de EUR 88.700.000,- et prise de connaissance des termes du rapport préparé à cette occasion par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;
7. Approbation de l'émission par la Société aux environs du 10 juillet 2007 de 37.697.500 convertible preferred equity certificates ayant une valeur nominale de EUR 2,- chacun en faveur des actionnaires de la Société et autorisation au conseil d'administration de la Société de déterminer leurs conditions générales et de pourvoir à toute formalité éventuelle ayant rapport avec cette émission;
8. Modification du dernier paragraphe de l'article 3 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre, dans les limites du capital autorisé, (i) des instruments convertibles ou exerçables en actions et (ii) des convertible preferred equity certificates;
9. Insertion d'un article 3bis dans les Statuts relatif aux transferts d'actions de la Société et à certaines restrictions y relatives;
10. Insertion d'un nouveau paragraphe sous le cinquième paragraphe de l'article 5 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société de prendre des résolutions par voie circulaire, et modification consécutive de la version française des Statuts afin de la rendre conforme à la version anglaise;
11. Modification du premier alinéa de l'article 4 des Statuts afin d'établir le nombre minimum d'administrateurs de la Société à six et de créer trois catégories d'administrateurs;
12. Modification du dernier alinéa de l'article 5 des Statuts afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins un administrateur A;
13. Recatégorisation des mandats des administrateurs actuels de la Société en Administrateur A ou Administrateur B;
14. Nomination de Madame Florence Fesneau en tant qu'Administrateur B et de Monsieur Gianantonio Bissaro en tant qu'Administrateur B, pour un terme expirant après l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2012; et
15. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de treize millions deux cent soixante-quatorze mille euros (EUR 13.274.000,-) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de treize millions trois cent cinq mille euros (EUR 13.305.000,-) par voie d'émission d'un nombre total de six millions six cent trente-sept mille (6.637.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions à l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus et sa libération intégrale comme suit, étant entendu et acté que les actionnaires actuels de la Société ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription concernant les actions de la Société nouvellement émises et ont accepté que ces actions soient souscrites de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Chacune des personnes listées dans le tableau ci-dessous déclare souscrire le nombre d'actions et de libérer entièrement ces actions par un apport en numéraire tel qu'indiqué à côté de leur nom:

Nom du souscripteur	Nombre de nouvelles actions souscrites	Libération EUR
APEF 5 - IZAR CI L.P.	927.662	1.855.324,-
APEF 5 - JABBAH CI L.P.	587.519	1.175.038,-
APEF 5 - KUMA CI L.P.	541.136	1.082.272,-
APEF 5 - PULSAR CI L.P.	157.948	315.896,-
APEF 5 - PIXYS US L.P.	937.969	1.875.938,-
APEF 5 - SYMA US L.P.	716.360	1.432.720,-
ZEBRA S.C.	24.604	49.208,-
AlpInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2006 C.V.	1.302.900	2.605.800,-
WASABY S.A.	1.440.902	2.881.804,-
Total:	6.637.000	13.274.000,-

Le montant de l'augmentation de capital de treize millions deux cent soixante-quatorze mille euros (EUR 13.274.000,-), qui est à affecter au compte capital social de la Société, est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage, et le notaire instrumentant a expressément reconnu la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à treize millions trois cent cinq mille euros (EUR 13.305.000,-) divisé en six millions six cent cinquante-deux mille cinq cents (6.652.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte des termes du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 3 des Statuts afin d'augmenter le montant du capital autorisé de la Société de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à un montant de quatre-vingt-huit millions sept cent mille euros (EUR 88.700.000,-), de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société de son montant actuel jusqu'à un montant de quatre-vingt-huit millions sept cent mille euros (EUR 88.700.000,-) par la création et l'émission d'actions additionnelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'émission par la Société aux environs du 10 juillet 2007 de 37.697.500 convertible preferred equity certificates ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacun (les CPECs) en faveur des actionnaires de la Société et autorise le conseil d'administration de la Société de déterminer les conditions générales des CPECs, de recevoir et accepter les souscriptions y relatives à des montants à déterminer par lui, et de pourvoir à toute formalité éventuelle ayant rapport avec l'émission de CPECs.

L'Assemblée note que les CPECs sont convertibles en actions de la Société dans certaines circonstances, qui seront décrites dans leurs conditions générales.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 3 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre, dans les limites du capital autorisé de la Société, (i) tous instruments financier convertible ou exerçable en actions (tels que, de manière non limitative, des obligations convertibles ou des warrants), et (ii) des convertible preferred equity certificates, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre (i) tout instrument financier convertible ou exerçable en actions (tels que, de manière non limitative, des obligations convertibles ou des warrants) (les Instruments), ainsi que (ii) des convertible preferred equity certificates (les CPECs), sous quelque forme que ce soit, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'Instruments ou de CPECs ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions de remboursement et toutes autres conditions ayant trait aux Instruments ou CPECs. Un registre des détenteurs d'Instruments sera tenu au siège social de la société.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un article 3bis dans les Statuts relatif aux transferts d'actions de la Société et à certaines restrictions à ces transferts, qui aura la teneur suivante:

« Art. 3bis. Transferts d'actions.

3bis.1. Général

3bis.1.1 Nonobstant les autres dispositions du présent article 3bis, le transfert d'actions, warrants, obligations (convertibles) ou autres titres de la Société (les Titres) n'est pas autorisé et n'aura pas effet vis-à-vis des Actionnaires et de la Société à moins que (i) l'acquéreur soit devenu une partie au pacte d'actionnaires concernant la Société (le PA) moyennant la signature d'un acte d'adhésion et (ii) le transfert soit en conformité avec les restrictions de cet article 3bis.

3bis.1.2 Dans le cas où un actionnaire (ou plusieurs actionnaires) exerce(nt) son (leurs) droit(s) en vertu des articles 3bis.4, 3bis.5, ou 3bis.6:

(i) le transfert de ses (leurs) Titres à un tiers (le Candidat Acheteur) sera effectué aux mêmes conditions que celles offertes par le Candidat Acheteur à l'Actionnaire désirant céder ses Titres (le Cédant).

(ii) tous les Actionnaires cédants assumeront les mêmes obligations et passifs (dont celles liées aux déclarations et garanties), cependant leur responsabilité sera proportionnée à la part du prix d'achat allouée à chacun d'entre eux et il n'y aura pas de solidarité entre les Actionnaires cédants.

3bis.2. Transferts autorisés

Sous réserve des dispositions de l'article 3bis.1, les transferts de Titres (les Transferts) suivants sont permis et ne sont soumis à aucune des restrictions en matière de transferts prévues par le présent article 3bis:

3bis.2.1 tout Transfert d'Actions par ZEBRA S.C. (ZEBRA) ou AlInvest PARTNERS CS INVESTMENTS 2006 C.V. (Alinvest) ou WASABY S.A. (WASABY) à APEF 5 - IZAR CI L.P., APEF 5 - JABBAH CI L.P., APEF 5 - KUMA CI L.P., APEF 5 - PULSAR CI L.P., APEF 5 - PIXYS US L.P., et APEF 5 - SYMA US L.P. (ensemble, ALPHA).

3bis.2.2 tout Transfert par ALPHA à de nouveaux dirigeants clés, ou employés, cadres ou administrateurs de la Société et des sociétés énumérées à l'annexe B du PA.

3bis.2.3 tout Transfert par ALPHA à une personne morale Contrôlée par ALPHA (Contrôle sera défini comme dans l'article 2 de la loi du 25 août 2006) et, postérieurement tout Transfert par une telle personne morale à ALPHA ou toute autre personne morale Contrôlée par ALPHA, pour autant que la personne morale cédante s'engage irrévocablement à immédiatement racheter de tels Titres et que le cessionnaire s'engage irrévocablement à céder ces Titres à la personne morale cédante si, à tout moment, le cessionnaire ne serait plus contrôlé par ALPHA.

3bis.2.4 tout Transfert par Alinvest à une personne morale Contrôlée par AlInvest Partners N.V. (Contrôle sera défini comme dans l'article 2 de la loi du 25 août 2006) et, postérieurement tout Transfert par une telle personne morale à Alinvest ou toute autre personne morale Contrôlée par AlInvest Partners N.V., pour autant que la personne morale cédante s'engage irrévocablement à immédiatement racheter de tels Titres et que le cessionnaire s'engage irrévocable-

ment à céder ces Titres à la personne morale cédante si, à tout moment, le cessionnaire ne serait plus contrôlé par AlInvest PARTNERS N.V.

3bis.3. Lock-up

ALP INVEST et WASABY ne Transféreront aucun de leurs Titres avant le 9 juillet 2012, exception faite des Transferts respectant les articles 3bis.2, 3bis.5 (seulement si le Cédant est ALPHA) ou 3bis.6.

3bis.4. Droit de premier refus

3bis.4.1. Sous réserve des dispositions de l'article 3bis.3, si suite à une offre de bonne foi faite par un Candidat Acheteur à un Cédant, le Cédant désire céder tout ou partie de ses Titres au Candidat Acheteur, il devra notifier, au moins quinze (15) jours ouvrables avant tout accord liant le Cédant et le Candidat Acheteur, aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires) et au conseil d'administration, toutes les dispositions pertinentes de l'offre du Candidat Acheteur (la Notification), dont:

- le nom et l'adresse ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination et le siège social du Candidat Acheteur;
- le nombre et la catégorie, si applicable, des Titres qu'il désire céder (les Titres Offerts);
- le prix que le Candidat Acheteur est prêt à payer pour les Titres Offerts;
- les autres dispositions auxquelles les Titres Offerts seraient cédés; et
- l'engagement inconditionnel du Candidat Acheteur à être lié par le PA et sa reconnaissance du droit de premier refus et du droit de co-cession en faveur d'ALPHA prévus par cet article 3bis.4 et du droit de co-cession prévu par l'article 3bis.5 et donc son engagement inconditionnel à acheter tout Titre que les Autres Actionnaires pourraient vendre par l'exercice de leur droit de co-cession prévu dans cet article 3bis.4.

3bis.4.2. ALPHA disposera (i) d'un droit de premier refus pour acheter tous, mais uniquement tous, les Titres Offerts ou (ii) d'un droit de vendre une proportion équivalente de ses Titres au Candidat Acheteur (le Droit de Co-Cession ALPHA).

3bis.4.3. ALPHA aura le droit d'exercer son droit de premier refus ou son Droit de Co-Cession ALPHA moyennant notification au conseil d'administration et au Cédant dans les 30 (trente) jours ouvrables suivant la réception de la Notification (la Notification ALPHA). Le conseil d'administration informera les Autres Actionnaires (autres qu'ALPHA) si le droit de premier refus d'ALPHA ou le Droit de Co-Cession ALPHA a été exercé dans le délai (la Notification aux Autres Actionnaires).

Au cas où:

(i) ALPHA exerce son droit de premier refus en accord avec cet article 3bis.4, les Autres Actionnaires (autres qu'ALPHA) n'auront pas le droit d'exercer leurs droits de co-cession, prévus dans l'article 3bis.5;

(ii) ALPHA n'exerce pas dans le délai son droit de premier refus, les Autres Actionnaires (autres qu'ALPHA) auront le droit d'exercer leurs droits de co-cession en conformité avec l'article 3bis.5 suivant, au pro rata avec ALPHA, à condition que le Droit de Co-Cession ALPHA ait été exercé dans le délai.

3bis.4.4 Si ALPHA n'a pas envoyé sa Notification ALPHA dans la période de trente (30) jours ouvrables prévue dans l'article 3bis.4.3 il sera réputé n'avoir exercé ni son droit de premier refus ni son Droit de Co-Cession ALPHA et le Cédant, sous réserve des droits de co-cession des Autres Actionnaires prévus dans l'article 3bis.5 suivant, aura le droit de céder tous les Titres Offerts au Candidat Acheteur dans les vingt (20) jours ouvrables après l'expiration de la période de 20 jours ouvrables en conformité avec les dispositions de la Notification.

3bis.5 Droit de co-cession

Les termes définis utilisés dans cet article 3bis.5 auront la même signification mutatis mutandis, que dans l'article 3bis.4.

3bis.5.1 Sous réserve du Droit de Co-Cession ALPHA prévu par l'article 3bis.4, si suite à une offre d'un Candidat Acheteur à tout actionnaire, le Cédant (dans cet article 3bis.5, Cédant comprend également ALPHA) désire céder tout ou partie de ses Titres à ce Candidat Acheteur, les Autres Actionnaires auront aussi le droit de vendre une proportion équivalente de leurs Titres au Candidat Acheteur aux mêmes conditions.

3bis.5.2 Le Cédant doit notifier aux Autres Actionnaires et au conseil d'administration toutes les informations prévues à l'article 3bis.4.1 conformément à l'article 3bis.4.

3bis.5.3 Sous réserve des dispositions de l'article 3bis.4 concernant le Droit de Co-Cession ALPHA, les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leur droit de co-cession en informant le conseil d'administration et le Cédant dans les vingt (20) jours suivant la réception de (i) la Notification des Autres Actionnaires conformément à l'article 3bis.4.3(ii) ou (ii) la Notification dans le cas où le Cédant est ALPHA. Les Autres Actionnaires qui n'ont pas notifié dans les vingt (20) jours ouvrables seront réputés n'avoir pas exercé leur droit de co-cession.

3bis.6 Droit de concession

Les termes définis utilisés dans cet article 3bis.6 auront la même signification mutatis mutandis, que dans l'article 3bis.4.

3bis.6.1 Au cas où:

(i) un Candidat-Acheteur se propose d'acheter des Titres, représentant 80% ou plus du capital social de la Société alors en circulation ainsi que 80% ou plus des droits de vote; et

(ii) ALPHA souhaite accepter cette offre

ALPHA peut également obliger ZEBRA et/ou Alpinvest et/ou WASABY à Transférer tous les Titres détenus par eux au Candidat-Acheteur.

3bis.6.2 Au cas où

(i) un Candidat-Acheteur se propose d'acheter des Titres, représentant moins de 80% du capital social de la Société alors en circulation ainsi que moins de 80% des droits de vote; et

(ii) ALPHA souhaite accepter cette offre

ALPHA peut également obliger ZEBRA et/ou Alpinvest et/ou WASABY à Transférer une part proportionnelle des Titres détenus par eux au Candidat-Acheteur.

3bis.6.3 La notification de l'offre par ALPHA à ZEBRA, Alpinvest et WASABY s'effectuera conformément à l'article 3bis.4, et précisera l'intention d'ALPHE d'exercer son droit de co-cession selon les articles 3bis.6.1 ou 3bis.6.2.

3bis.6.4 Le droit de co-cession déterminé à cet article 3bis.6. ne s'appliquera pas en cas d'un premier appel public à l'épargne, avec l'objectif de permettre la distribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société et d'obtenir l'inscription des actions de la Société sur un marché réglementé.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau alinéa sous le cinquième alinéa de l'article 5 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société à prendre des résolutions par voie circulaire, qui aura la teneur suivante:

«Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'un document identique établissant les termes de la résolution de manière précises, et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.»

L'Assemblée note que la version française de l'article 5 des Statuts contient déjà le nouveau alinéa inséré concernant les résolutions circulaires, mais qu'elle ne contient pas le cinquième alinéa 5 des Statuts actuels concernant les réunions du conseil d'administration tenues par vidéoconférence et décide en conséquence d'insérer l'alinéa suivant sous le quatrième alinéa de l'article 5, afin de maintenir la version française des Statuts cohérente avec la version anglaise des Statuts:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.»

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 4 des Statuts afin d'établir le nombre minimum d'administrateurs de la Société à six et de créer trois catégories d'administrateurs de la Société (désignés en tant qu'Administrateurs A, Administrateurs B et Administrateur C), de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«La Société est administrée par un conseil d'administration composé de six membres au moins, actionnaires ou non, parmi lesquels trois administrateurs seront des Administrateurs A, deux administrateurs seront des Administrateurs B et un administrateur sera l'Administrateur C.»

Douzième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du dernier alinéa de l'article 5 des Statuts afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins celle d'un Administrateur A, de telle sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, dont au moins celle d'un Administrateur A, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.»

Treizième résolution

L'Assemblée décide de recatégoriser les mandats des actuels administrateurs de la Société comme suit:

- LANNAGE S.A., VALON S.A. et KOFFOUR S.A. seront désormais les Administrateurs A; et
- Monsieur Thomas Mulliez sera désormais un Administrateur B.

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) Madame Florence Fesneau, résidant au 59, boulevard des Invalides, 75007 Paris, France, en tant qu'Administrateur B de la Société et (ii) Monsieur Gianantonio Bissaro, résidant à Via Francesco Sforza 48, 20122 Milan, Italie, en tant qu'Administrateur C de la Société, pour un terme expirant après l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2012.

Estimation des frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à cent trente-neuf mille euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: N. Dumont, F. Marx, A. Dumont, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8331. — Reçu 132.740 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007116024/239/600.

(070133093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 18.211.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116073/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Kefen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115836/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09533. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Valve Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.285.950,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.334.

—
EXTRAIT

Suite à un accord entre parties avec effet au 6 décembre 2006, BGLD MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Iles de la Manche, a transféré quinze mille quatre cent trente et un (15.431) parts sociales de catégorie A et douze mille huit cent quatre-vingt-neuf (12.889) parts sociales de catégorie B qu'elle détient dans VALVE LUXCO S.à r.l., à TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Iles de la Manche.

Suite à ce transfert, les parts sociales de VALVE LUXCO S.à r.l. sont détenues comme suit:

- TRITON MANAGERS LIMITED: 51.438 parts de catégorie A et 68.889 parts de catégorie B
- BGLD MANAGERS LIMITED: 11.111 parts de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALVE LUXCO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116100/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cosma Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.035.

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COSMA FINANCE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 66035, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 1998, publié au Mémorial C numéro 810 du 5 novembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C numéro 409 du 15 avril 2003
- suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire prénommé, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 267 du 5 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège de la société à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
- 2.- Modification de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 3.- Démission de Messieurs Luca Checchinato, Dominique Audia, Marco Gostoli et de Madame Sandrine Cecala de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Nomination de Messieurs Thierry Fleming, Guy Hornick et Claude Schmitz comme nouveaux administrateurs de la société.

5.- Démission de ComCo S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.

6.- Nomination de AUDIEX S.A. comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société à savoir Messieurs Luca Checchinato, Dominique Audia, Marco Gostoli et Madame Sandrine Cecala et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1.- Monsieur Thierry Fleming, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

2.- Monsieur Guy Hornick, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

3.- Monsieur Claude Schmitz, né à Luxembourg, le 23 septembre 1959, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

comme nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la société à savoir la société anonyme ComCo S.A. et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

La société anonyme AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510, Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65489, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Hubsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2007. Relation GRE/2007/3926. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115934/231/85.

(070133014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 79.040.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116075/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 123.792.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116076/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M&G Packaging s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.500.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116077/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116074/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Morgan Stanley Semaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.788.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C n° 1719 du 14 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C n° 91 du 1^{er} février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MORGAN STANLEY SEMAINE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115829/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08847. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEREP Investment France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.924.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique le 6 septembre 2007, l'associé unique

1. a pris acte et à accepter la démission avec effet rétroactif au 18 juillet 2007 de:

- M. Oussama Daher, né le 3 août 1974 à Libreville, Gabon, et résidant au 71-72, Oakley Street, Londres, SW3 5HF, Royaume-Uni; et

- M. Robert Konigsberg, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis, et résidant au 7602 Brittany Parc Ct., Falls Church, VA 22043, Etats-Unis.

2. et a nommé comme gérant unique de la Société, avec effet rétroactif au 18 juillet 2007 et pour une durée indéterminée, CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446.

Il résulte de ces résolutions que la Société a désormais pour gérant unique, CEREP III S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007115297/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

CEREP Investment France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.924.

—
Extrait suite à la vente de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 18 juillet 2007 que CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446 a acheté 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société à CEREP III GP L.L.C., une limited liability company constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, U.S.A., ayant son siège social au Corporation Trade Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, et immatriculée sous le numéro 429230.

Il résulte de cette vente que la société CEREP III S.à r.l. est devenue propriétaire de 250 parts sociales dans le capital de la Société, de sorte qu'elle est désormais l'associé unique de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007115298/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Venus JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.648.

—
Suite aux résolutions prises par l'associé unique le 16 juin 2005, l'associé unique

1. a pris acte et à accepter la démission avec effet immédiat de CEREP S.à r.l., gérant unique de la Société

2. et a nommé comme gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559.

Il résulte de ces résolutions que la Société a désormais pour gérant unique CEREP II S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007115300/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Almamiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 21, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 118.631.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2007

Les associés décident:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Dakessian, né le 1^{er} août 1952 à Sétif (Algérie), demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération, de son poste d'administrateur;
- d'accepter la démission de Monsieur Michel Dakessian, né le 1^{er} août 1952 à Sétif (Algérie), demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération, de son poste d'administrateur délégué à la gestion journalière;
- de nommer Madame Alla Shamilova, employée privée, née le 23 octobre 1977 en Ukraine, demeurant à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener. Le mandat d'administrateur de Madame Alla Shamilova prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Pour ALMAMIEL SA

Monsieur E. Bellofatto

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007115312/1058/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Clairon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.308.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 avril 2007, Monsieur Staffan Gustaf Erik Kjellberg, né le 20 avril 1943 à Stockholm, Suède, demeurant à Kappellenweg 8, Top 3, 6373 Jochberg, Autriche, a transféré 500 parts sociales de la manière suivante:

- 250 parts sociales à Monsieur Richard Magnus Kjellstedt né le 12 février 1945 à Johannes, Suède, demeurant à Burs Sigdes 195, 623 49 Stånga, Suède
- 250 parts sociales à Monsieur Björn Osbjer, né le 27 novembre 1946 à Enskede, Suède, demeurant à Birger Jarlsgatan 131 A, 6 tr, 113 56 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLAIRON S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007115314/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.
